ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

ouverture le dimanche

Question écrite n° 21825

Texte de la question

M. Jacques Domergue attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'industrie et de la consommation sur l'ouverture des magasins le dimanche, pratique jusque là exceptionnelle et occasionnelle. Compte tenu des modifications sociales et culturelles de notre pays, une évolution de la législation serait nécessaire afin de permettre aux petits commerces de proximité et non aux grandes surfaces d'ouvrir leur magasin le dimanche. En conséquence il lui demande quelles sont ses intentions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Il apparaît effectivement que, sans remettre en cause les principes actuels en cette matière, il soit nécessaire de mettre à jour la réglementation du code du travail sur l'emploi des salariés dans le commerce le dimanche, qui conditionne l'ouverture des magasins. Plusieurs rapports publics, notamment celui du Conseil économique et social et celui de la commission présidée par M. Attali, ont abordé cette question complexe, qui touche au fonctionnement de la société, de l'économie et de la consommation. À ce titre, l'avancée doit être déterminée mais prudente et le débat reste largement ouvert. Les parlementaires se sont également saisis de cette question de modernisation. M. Mallié vient de déposer une proposition de loi à l'Assemblée nationale, qui semble bien équilibrée et de nature à trouver une solution aux problèmes concrets rencontrés sans bouleverser l'économie générale d'une réglementation à laquelle les syndicats de salariés, mais aussi d'autres acteurs économiques sont attachés. Lors de l'examen de cette proposition par le Parlement, le Gouvernement prendra, bien évidemment, toutes ses responsabilités.

Données clés

Auteur : M. Jacques Domergue
Circonscription : Hérault (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21825
Rubrique : Commerce et artisanat
Ministère interrogé : Industrie et consommation
Ministère attributaire : Industrie et consommation

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 29 avril 2008, page 3606
Réponse publiée le : 17 juin 2008, page 5185